

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU VENDREDI LE 18 JUILLET 2013
À 21 HEURES 40 MINUTES**

Tenue à la salle du conseil municipale
au 629, rue des Loisirs à Ste-Christine

ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :
Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Fernand Laplante, conseiller,
Monsieur Jean-Marc Ménard, conseiller
Monsieur Mario Noël, conseiller
Monsieur Aimé Loranger, conseiller
Monsieur Gilbert Grenier, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

Tous les élus renoncent à l'avis de convocation conformément aux dispositions mentionnées au Code municipal, art. 152 à 156.

1. Adoption de l'ordre du jour et ouverture de l'assemblée

164-07-2013 Il est proposé par M. Aimé Loranger
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné et d'ouvrir l'assemblée à 21h45.

2. Autorisation de dépense

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été faite pour la construction d'une nouvelle caserne et que la municipalité a reçu une réponse positive,

ATTENDU QU' à la suite de l'autorisation qui nous a été accordée le 30 avril 2013, des dépenses sont requises pour combler les exigences afin d'obtenir l'acceptation définitive de la subvention;

EN CONSÉQUENCE

165-07-2013 Il est proposé par M. Fernand Laplante,
Et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Caroline Lamothe directrice générale à faire les dépenses nécessaires à la poursuite de ce dossier.

3. Processus de règlement d'emprunt

ATTENDU QUE suite à l'acceptation provisoire pour une demande de subvention pour la construction d'une nouvelle caserne;

ATTENDU QUE les modalités de versement de l'aide du gouvernement du Québec qui, dans la situation présente, serait versée sur une période vingt (20) ans;

EN CONSÉQUENCE

166-07-2013 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité de débiter le processus de règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle caserne

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

167-07-2013

Il est proposé par M. Mario Noël

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h50

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beaulac
Mairesse